

Préavis N° 10-2021 au Conseil communal

sollicitant

l'octroi d'un montant supplémentaire au budget 2021 de CHF 400'000.00 pour
des aides à l'économie locale consécutives
à la crise sanitaire du Covid-19 par la Ville de Prilly

Date proposée pour la séance de la Commission des finances :

**Vendredi 4 juin 2021, à 18h30
Castelmont, salles 1 et 2**

Délégué de la Municipalité : Antoine Reymond

Prilly, le 11 mai 2021

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Le présent préavis a pour but de soumettre au Conseil communal l'octroi d'un montant supplémentaire au budget 2021 de CHF 400'000.00 pour couvrir les dépenses supplémentaires, octroyées par la Ville de Prilly, liées à des aides à l'économie locale consécutivement à la crise sanitaire du Covid-19.

En juin 2020, La Municipalité avait présenté le Préavis 12-2020 sollicitant l'octroi d'un montant supplémentaire au budget 2020 de CHF 1'000'000.00 et de prélèvements sur des fonds de CHF 470'000.00 pour couvrir les dépenses supplémentaires liées à la gestion.

Ce préavis répondait à l'urgence sanitaire découlant de la crise COVID-19 et a permis à la Municipalité de prendre les mesures nécessaires pour répondre à ses obligations découlant de la gestion de cette période particulière. A la rédaction du présent Préavis, les dépenses découlant du préavis 12-2020 ne sont pas terminées, ces dernières étant directement liées à l'évolution de la gestion de cette crise. La Municipalité précise qu'un montant de CHF 793'469.16 était dépensé au 31 décembre 2020 (cf. préavis 09-2021 sur les comptes communaux 2020). Un montant de CHF 206'530.84 demeure ouvert pour couvrir les coûts intervenant en 2021. Ces montants encore disponibles sont attribués, conformément au Préavis de 2020, à des aides sociales dont les besoins sont évidents. Des aides spécifiques sont déjà intervenues sur 2021 et la Municipalité continue à recevoir des demandes d'aide sociale directement corrélées avec la crise sanitaire.

Le présent Préavis constitue un nouveau train de mesure afin de répondre à une urgence économique en faveur des entités déployant une activité sur le territoire de la Ville de Prilly. La crise économique, pourtant sociale, liée à la pandémie n'est pas terminée et il est important - pour la Ville de Prilly - que de nouvelles aides puissent être proposées.

En effet, les conséquences des obligations de fermeture engendrent des manques à gagner importants pour ces entités et les actions prévues par la Municipalité permettront d'apporter des aides complémentaires à celles déployées par la Confédération et le Canton.

2. Actions prévues

Aide aux entreprises de la Ville de Prilly - Bons d'achats - CHF 200'000.00

Être entrepreneur en ces temps revêt des aspects multiples et insoupçonnés pour faire face aux effets de la pandémie COVID-19. Les mois à venir seront tout aussi délicats et la Municipalité est pleinement consciente des difficultés que cette crise sanitaire engendre sur les activités économiques.

Elle a décidé de mettre en place un système d'acquisition de bons d'achats en faveur des entreprises prillérannes. L'achat se fait par l'intermédiaire d'une plate-forme qui gère déjà ce système de bons pour plus de dix communes vaudoises. Ces bons d'achats ont été mis en vente dès le 15 avril à un prix attractif, selon les principes suivants :

- A l'acquisition d'un bon de CHF 50.00 au minimum et CHF 500.00 au maximum par personne, le souscripteur en payera 80 % et la Commune versera 20 %. L'entreprise recevra encore 10 % supplémentaires.
- La vente des bons s'éteindra automatiquement lorsque le crédit alloué sera intégralement utilisé et la validité des bons est fixée au 31 décembre 2021.
- La gestion de cette action sera assurée par l'administration communale.
- La mise à disposition des bons n'est pas limitée aux seuls habitants de Prilly, le but étant que des consommateurs de toute provenance géographiques achètent à Prilly.

Ainsi, potentiellement, c'est CHF 1'000'000.00 de francs qui serait injecté dans l'économie de Prilly.

L'action s'adresse aux entreprises prillérannes ayant dû fermer, ayant dû cesser complètement ou réduire leur activité par manque de clientèle, suite aux restrictions sanitaires en vigueur.

Enfin, il y a lieu de souligner que cette action promeut des commerces de proximité, réduisant d'autant le nombre de kilomètres parcourus pour aller consommer en dehors de Prilly.

Aide aux commerces de la Ville de Prilly - Cas de rigueur - CHF 200'000.00

La situation exceptionnelle découlant de la pandémie du Covid-19 implique des conséquences financières pour la plupart des commerces et, parce que le maintien de nombreux commerces à Prilly est très important, la Municipalité a décidé de mettre en place une nouvelle aide complémentaire aux aides fédérales et cantonales aux entités déployant une activité commerciale sur le territoire de la Ville.

Cette aide est destinée aux entités (personnes morales ou physiques) exploitant une activité commerciale à Prilly. L'objectif est d'apporter un complément communal aux aides fédérales et cantonales pour cas de rigueur.

Le montant de la subvention sera fixé selon un pourcentage appliqué sur les montants reçus au titre de cas de rigueur validés par les instances cantonales et fédérales. Cette aide sera non remboursable. Un montant global de CHF 200'000.00 sera réparti de manière proportionnelle sur l'intégralité des demandes respectant les modalités. Les conditions sont donc identiques à celles qui ont été appliquées lors de la mise en œuvre du premier Préavis CoVid.

4. Incidences financières

L'intégralité des dépenses liées au présent préavis figurera dans le compte intitulé "Charges pandémie" avec le numéro "3199.500.2000".

Cela permettra de ne pas intégrer ces éléments exceptionnels dans les comptes de fonctionnement et ainsi assurer une comparaison budgétaire correcte.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter ce préavis et de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 10-2021,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder un montant supplémentaire au budget 2021 de CHF 400'000.00 pour couvrir des aides à l'économie locale consécutives à la crise sanitaire du Covid-19 par la Ville de Prilly.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 mai 2021

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet